



Jour de congé sur jour de repos

Par **Visiteur**, le **09/03/2011** à **16:32**

Bonjour,

Je suis actuellement hôtesse de caisse (caissière) à leclerc, et dois poser mes congés. J'obtiens 2.5 jours de congé par mois, et dois en poser 17. Ce que j'ai fait.

La direction a refusé ma demande, car donne la priorité aux plus anciens (j'y suis depuis octobre).

On m'a précisé que je ne pouvais poser que 12 jours en juillet-août, alors qu'il est précisé sur la feuille de demande qu'un congé principal de 24 jours doit être pris entre deux dates (mai-octobre je crois).

Il m'a également été précisé que pour avoir une semaine de congé, je devais poser six jours. Autrement dit, poser un jour de congé du lundi au samedi, ignorant mon jour de repos (mardi).

Mes questions sont donc:

Est-ce normal de la part de l'employeur de fixer un maximum de 12 jours sur juillet-août?

Est-il légal d'obliger à prendre un jour de congé sur le jour de repos?

Je compte démissionner d'ici fin juillet. Ai-je la possibilité de demander à ne pas prendre mes congés et qu'ils me soient payés? L'employeur a-t-il le droit de refuser?

Pour m'en tirer le mieux financièrement parlant, est-il possible que je demande à mon employeur de me renvoyer? Dans ce cas, devra-t-il me payer mes jours de congés non pris? Aurai-je droit encore à la participation et à l'intéressement (je n'ai droit qu'à un seul, faute d'un

an de présence mais ne me souviens plus duquel)?

Merci par avance.

Par **DSO**, le **10/03/2011** à **19:01**

Bonsoir,

L'employeur est en droit de ne vous donner que 2 semaines entre mai et octobre.

L'employeur décide de la date des prises de congés des salariés.

Le décompte d'une semaine de congés payés représente 6 jours ouvrables.

Vous pouvez ne pas prendre la totalité de vos congés payés, et dès lors, l'employeur vous les paiera à votre départ.

Vous pouvez demander à votre employeur une rupture conventionnelle qui donne droit aux prestations du Pôle emploi.

Cordialement,
DSO

Par **miac**, le **10/03/2011** à **19:19**

Bonsoir

Avec une mentalité comme la vôtre sur le travail avoir de l'argent à rien faire .Par ce que c'est bien se que vous cherchez.vous n'irez pas bien loin dans la vie on vous retrouvera à vous plaindre que vous ne vous en sortez pas que la société est pourrie etc..

Avoir un emploi aujourd'hui est déjà un avantage pour ne pas dire une chance.

Vous ne parlez que de démissionner et surtout combien sa va vous rapporter.

je suis désolé mais vous ne donnez pas envie de vous aider.

bonne soirée

Par **Visiteur**, le **10/03/2011** à **23:03**

Bonsoir,

@DSO: merci pour la réponse. Je m'étais renseignée parallèlement, et j'ai obtenu la même réponse.

@miac: Je suis navrée si avec mon diplôme d'ingénieur je ne souhaite pas rester caissière toute ma vie et souhaite démissionner. Si vouloir toucher le chômage le temps de trouver un vrai travail est honteux... Alors honte à moi.
Renseignez-vous avant de juger.